

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-cinq mars,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures trente minutes en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire
Date de convocation du conseil municipal : mardi 12 mars 2024

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 22 - Votants : 26

PRESENTS : Mme ALIX Sigrid – Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BAUCHEREL Virginie – Mme BEREZOVSKAYA Anna – M. BLINO Jérôme – Mme BRÛLÉ Karine – M. BUSSLER-MUELA Patrick – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – M. DESBOIS Stéphane – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel – Mme GRUEL Nathalie – Mme HERVOCHE Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – M. MORICET Xavier – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ADVENARD Annick – Mme DESMOTS Isabelle – Mme PALVADEAU Stéphanie – M. POISSON Yannick – M. POTIER JérémY

POUVOIRS : Mme ADVENARD Annick (Pouvoir à Mme DENIGOT Béatrice) – Mme PALVADEAU Stéphanie (Pouvoir à M. DAVID Gérard) – M. POISSON Yannick (Pouvoir à M. CHESNIN Julien) – M. POTIER JérémY (Pouvoir à M. GOMES AMORIM Raoul Manuel)

Secrétaire de séance : Mme BAHOLET Stéphanie

Délibération n°2024D17 : Vote des budgets primitifs 2024

Les différents budgets primitifs proposés au vote de l'assemblée pour l'année 2024 s'équilibrent comme suit :

BUDGETS		SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	8 121 347.62 €	4 530 250.25 €
	RECETTES	8 121 347.62 €	4 530 250.25 €

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES
Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

BUDGET LOTISSEMENTS	DEPENSES	264 894.36 €	24 298.08 €
	RECETTES	264 894.36 €	24 298.08 €
BUDGET SUPERETTE	DEPENSES	86 500 €	122 969.95 €
	RECETTES	86 500 €	122 969.95 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	DEPENSES	1 330 435.10 €	2 190 638.62 €
	RECETTES	1 330 435.10 €	2 190 638.62 €

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission des finances en date du 11.03.2024, l'assemblée est invitée à se prononcer sur ces budgets au vu d'une note explicative ci-annexée.

- Le conseil municipal, après délibération, vote les budgets primitifs 2024, principal et annexes, comme suit :

Budget Principal : Votants : 26 - Voix « Pour » : 26 - Voix « Contre » : 0 - Abstention : 0

Budget Lotissements : Votants : 26 - Voix « Pour » : 26 - Voix « Contre » : 0 - Abstention : 0

Budget Supérette : Votants : 26 - Voix « Pour » : 26 - Voix « Contre » : 0 - Abstention : 0

Budget Assainissement : Votants : 26 - Voix « Pour » : 26 - Voix « Contre » : 0 - Abstention : 0

Pour extrait conforme,

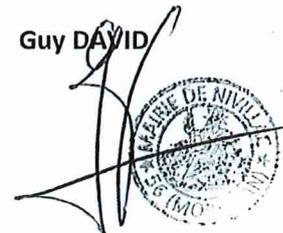
La secrétaire de séance,

Stéphanie BAHOLET



Le Maire,

Guy DAVID



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES
Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.